

CONSEIL D'ADMINISTRATION - C.C.A.S. D'AUBIN

PROCES-VERBAL

REUNION DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Le vingt-sept février deux mil vingt-cinq, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (10) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme JOSEPH-EDMOND Michèle, Mme MAZARS Séverine, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, Mme SALVAN Maryline, Mme CEREDE Nadine, M. LONCKE Jean-Claude.

Procuration(s) (4) : Mme JANNOT Nicole à Mme TEULIER Christine, M. BOSCUS Serge à M. GAILLAC Maxime, Mme NEGRE Gisèle à Mme GARRIC Magali, M. SOUVERAIN Bernard à Mme MAZARS Séverine.

Absent(s) et excusé(s) (3) : M. FABRE Bernard, Mme PICHON Thérèse, Mme SOLIS Hélène.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Madame la Présidente ouvre la séance du conseil d'administration à 14 heures 05 minutes.

La Présidente, après avoir excusé les absents, valide le quorum et procède à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Emilie BEC assurera le secrétariat de la séance.

La Présidente informe l'assemblée délibérante, que madame CEREDE Nadine succède à madame GUERIN Annie, en tant que représentante des Restos du Cœur. Madame CEREDE est invitée à présenter son parcours, qui informe qu'elle habite la commune et qu'elle est bénévole depuis 2 ans.

POINT N°1 - Délibération 2025-01 : DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION ET FIXATION DU TARIF POUR LE REPAS DES AINES 2025

La Présidente, après avoir fait la lecture du rapport de présentation, sollicite l'avis des membres qui n'ont pas fait part d'observation, étant donné que les modalités présentées sont identiques à celle de l'année 2024.

→ Echanges au cours de la séance :

- Magali GARRIC précise que trois restaurateurs ont été sollicités un d'Auzits, de Naussac et un de Villefranche-de-Rouergue. Ce dernier a été retenu non pas parce qu'il était le moins cher, mais parce que les mets proposés étaient plus raffinés et festifs. Concernant l'animation musicale, deux orchestres ont été sollicités, les prix variant du simple au double, c'est l'Accordéon en balade qui a été retenu.
- Severine MAZARS informe que le thème de la décoration sera les années 20.

**Le Conseil d'Administration,
Après avoir débattu, décide**

Article 1 : De fixer les modalités suivantes de participation au repas des aînés pour la population :

- Résider sur Aubin,
- Avoir plus de 65 ans ou que l'un des membres du couple soit âgé de plus de 65 ans, être veuf(ve) et avoir au moins 60 ans,
- Inscription uniquement en Mairie entre le 10/03/2025 et le 28/03/2025
- Les conjoints s'ils ne sont pas domiciliés à Aubin devront s'acquitter d'une participation de la valeur du prix du repas soit 22,50 € ils se verront remettre un ticket rose.
- Contribuer à une participation forfaitaire de 5 € par personne (contre remise de ticket vert).
- Présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois et une pièce d'identité.

Article 2 : De fixer les modalités de participation des membres du Conseil d'Administration et du Conseil municipal :

- Les élus remplissant les conditions d'âges, contribueront à hauteur de 5 € (au même titre que la population), ils se verront remettre un ticket vert ;
- Les élus ne remplissant pas les conditions d'âges devront s'acquitter de la valeur du repas soit 22,50 € (hors boisson), ils se verront remettre un ticket rose.
- Les conjoints des élus, s'ils ne sont pas domiciliés à Aubin et/ou s'ils ne remplissent pas les conditions d'âges devront s'acquitter d'une participation de la valeur du repas soit 22,50 € (remise de ticket rose).

Votes pour : 14, contre : 0, abstention : 0

Délibération : 2025-01

POINT N°2 - Délibération 2025-02 : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
--

La Présidente, après avoir fait la lecture du rapport de présentation, invite Emilie BEC à présenter les données financières contenues dans le rapport d'orientations budgétaires, qui a permis de mettre en avant une continuité dans la gestion des deux services « action sociale » et « aide à domicile », les deux budgets affichant des résultats excédentaires.

→ Echanges au cours de la séance, à l'issue de la présentation :

- Christine TEULIER précise qu'une réflexion est en cours pour le transfert du service portage de repas dans le giron du CCAS. A ce jour, il y a une volonté d'harmoniser

la gestion de la prise en charge des usagers âgés sur la commune. Un diagnostic doit être produit pour permettre de définir les arbitrages finaux.

- Magali GARRIC précise deux aspects sur les différents budgets :

- Concernant le budget principal, des marges de manœuvre ont été décidées pour réviser l'octroi de colis de fin d'année aux personnes vulnérables et pour organiser une nouvelle édition du goûter des aînés.

Séverine MAZARS informe que le CCAS a acquis une banderole à l'occasion de mars bleu (sensibilisation cancer colorectal), pour l'occasion un concours de pétanque sera organisé en partenariat avec la Fraternelle du Gua.

- Concernant le budget annexe, les propositions de charges supplémentaires se font en faveur du personnel qui se verra accroître les avantages salariaux. Il semble important que les agents soient récompensés pour le fruit de leur investissement. Christine TEULIER met en avant l'investissement de l'équipe qui est très professionnelle et sait se montrer présente quand il le faut. La municipalité a réintégré les agents et leur a redonné une place au sein des services. Elle précise que la cérémonie des vœux au personnel de 2025 a été placée en fin d'après-midi pour que les agents des écoles et du CCAS puissent y participer. Ils ont su répondre à l'invitation : 19 agents présents sur 21.

Emilie BEC précise que 2024 a été une année exceptionnelle tant en termes d'activité (en hausse) que d'absentéisme (en baisse) : tous les indicateurs positifs, contrairement aux premiers éléments de 2025.

Jean-Claude LONCKE demande si la demande a évolué sur la commune de Cransac. D'après les premières données, il semblerait que cela soit le cas ; néanmoins le rapport d'activité n'étant pas finalisé, cela ne peut être confirmé avec certitude.

Maxime GAILLAC remercie les agents du CCAS et tient à faire savoir que les retours sur le travail des agents est très positif.

**Le Conseil d'Administration,
Après avoir débattu, adopte**

Le rapport d'orientations budgétaires 2025 pour les budgets principal et annexe du C.C.A.S. d'Aubin ; et atteste que le document présenté a servi de support aux débats d'orientations budgétaires.

Votes : 14 pour / 0 contre / 0 abstention

POINT N°3 - Délibération 2025-03 : CREATION DE 4 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR L'ORGANISATION DU REPAS DES AINES
--

La Présidente propose au Conseil d'Administration de créer quatre emplois non permanents, à temps non complet pour permettre d'assurer le service lors du repas des retraités du 30 mars 2025, en vertu de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique ; car le service n'est pas compris dans la prestation du restaurateur. De ce fait, cette tâche devra être assurée ponctuellement et exceptionnellement par des agents rémunérés par le CCAS.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, décide :**

- De créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'agent social pour effectuer le service à table lors du repas des aînés, suite à un accroissement temporaire ponctuel et temporaire d'activité d'une durée journalière maximale de 8 heures (selon la durée réelle de la prestation réalisée le jour J par les agents), pour le 30 mars 2025.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre charges de personnels et frais assimilés, article rémunération du budget principal du C.C.A.S pour l'exercice 2025.

Votes : 14 pour / 0 contre / 0 abstention

POINT N°4 – Dossiers d'aide sociale – CONFIDENTIEL

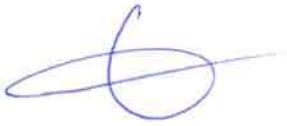
Magali GARRIC présente les deux dossiers d'aide sociale instruits.

Questions diverses :

La Présidente demande si certains membres ont des questions diverses à soulever. En l'absence de manifestation, Magali GARRIC prend la parole pour informer des prochaines actions organisées par le CCAS :

- Soirée débat à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le lundi 10/03/2025 à 18h
- Petit déjeuner organisé à l'occasion de la journée nationale des aides à domicile, le lundi 17/03/2025 à 8h15
- Tournoi de pétanque à l'occasion de mars bleu, le samedi 22 mars 2025
- Repas des aînés, le dimanche 30 mars 2025

Madame la Présidente clôture la séance à 15h35, après avoir demandé s'il y avait des questions diverses à traiter.

Secrétaire de séance	Président de séance
<p>Emilie BEC</p> 	<p>Christine TEULIER</p> 